

**De DORA à CoARA :
l'UCA engage une réforme de l'évaluation
de la recherche,
fondée sur la science ouverte**

**Assemblée des partenaires HAL
13 novembre 2025**

Valérie Legué
Chargée de mission « Science ouverte et SI recherche »
Université Clermont Auvergne

Pourquoi repenser l'évaluation ?

Une motivation politique : en cohérence avec la politique science ouverte UCA

Constat : critères d'évaluation (quantitatifs) couramment utilisés sont **des freins** à la science ouverte

- Nécessité de repenser l'évaluation

Une stratégie progressive

	Étape clé	Objectif
2018	 Signature DORA	Reconnaitre les pratiques de science ouverte
2020	 Texte de cadrage adopté par le CAC	Définir les principes d'une évaluation qualitative
2023	 Adhésion à CoARA	S'engager dans la réforme européenne
2025	 Projet OSQuAR	Intégrer la science ouverte dans tous les niveaux d'évaluation

Outil : Le texte de cadrage “Un cadre de référence pour une évaluation qualitative”

adopté par le CAC (nov 2020)

Cinq principes clefs :

- 🔍 Évaluer l'ensemble des produits de la recherche (pas seulement les articles).
- 🚫 Abandon du facteur d'impact.
- 📁 Appui sur HAL et les archives ouvertes.
- 嚚️ Reconnaissance des prépublications et autres formats.
- 🤝 Soutien aux modèles d'édition ouverte (Diamant, PCI, etc.).

Suivi d'un texte dans le cadre du RIPEC (mars 2024)



CONSEIL D'ADMINISTRATION UCA
DELÉRATION
N° 2024-03-08-13

DELÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE
ÉTABLISANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) DE L'ÉTABLISSEMENT RELATIVES AU RÉGIME
INDEMNITAIRE DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS (RIPEC)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SÉANCE DU 8 MARS 2024,

Textes support :

- Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
- LDG du MESRI relatives au RIPEC, en date du 18 janvier 2023 ;
- Décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs modifié par le décret n°2022-1231 du 13 septembre 2022, par le décret n°2022-1602 du 21 décembre 2022 et par le décret n°2023-1207 du 18 décembre 2023 ;
- Arrêté du 27 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires du RIPEC ;
- Arrêté ministériel fixant la cotation des avis consultatifs ;
- Délibération n° 2020-11-03-03 du Conseil académique de l'UCA, portant approbation des critères d'évaluation de la recherche et des chercheurs dans le cadre de la science ouverte.

Proposition de garder les mêmes critères entre PR et MCF, mais avec des pondérations différentes.

* Faits scientifiques marquants (à inclure dans le document proposé sur Galaxie) : 4 à 5 faits scientifiques (réalisations les plus emblématiques) seront choisis et décrits afin de pouvoir réaliser une évaluation qualitative des activités de recherche, en limitant fortement le recours aux facteurs bibliométriques (cf. h-index, Impact factor, points SIGAPS),

* Implication dans des activités de recherche à travers une production scientifique de qualité et régulière,

CA UCA DELIBERATION 2024-03-08-xx Page 7 sur 9

* Mise en œuvre d'une démarche et d'une pratique intègre et responsable incluant les démarches préconisées en matière de science ouverte, en accord avec les recommandations définies dans le texte voté par le Conseil académique de l'UCA du 3 novembre 2020. A ce titre, il est rappelé que seules les publications librement accessibles seront considérées (à travers le dépôt dans la plate-forme nationale HAL ou publiées dans une revue permettant un accès libre et gratuit).

Outil : HAL comme levier de la réforme



Outil principal pour **rendre visible** la production scientifique.
Garantir la **tracerabilité** et la **visibilité** de la production scientifique.

- **Support** à la mise en œuvre du texte de cadrage.
- **Indicateur** de progression de la science ouverte.
- Formation et accompagnement au dépôt (chercheurs, doctorants).

Les dispositifs d'accompagnement

- Formations au dépôt dans HAL
- Sensibilisation des élu.es du CAC et CP2E
- Travail avec les écoles doctorales
- Création d'un groupe de travail interdisciplinaire et
Inscription de critères dans la grille d'évaluation
- Veille sur les pratiques des autres établissements ou pays -
Implication dans les GT....

Les défis rencontrés : Des avancées, mais une implémentation difficile

Freins :

- Difficulté d'intégrer ces critères dans les pratiques RH.
- Non prise en compte dans l'évaluation des projets.
- Changement culturel encore en cours.

Leviers :

- Engagement des écoles doctorales.
- Mobilisation croissante des acteurs.

Adhésion à CoARA (nov 2023)

Vers une réforme systémique et collective



Objectif : aligner la politique d'évaluation UCA avec les principes CoARA.

Groupes de travail composés de représentants de toutes les disciplines.

Étapes réalisées et futures :

1. Diagnostic interne (2023).
2. Rédaction de l'**Action Plan CoARA** (2024-2025).
3. Élaboration de **guides et recommandations** (2025-2026).
- 4. Implémentation** (2026)
5. Retours d'expérience (2027).

Moteur du projet : Projet OSQuAR-UCA

“Intégrer la science ouverte dans l'évaluation qualitative”

Objectif : faire évoluer l'évaluation à tous les niveaux (individuel, projet, institutionnel).



- Approche participative et co-construite.

Alignement avec CoARA :

- Participation active au groupe de travail ACA de CoARA.
- Inspiration des pratiques européennes.

Phases clés du projet :

- ❖ **Changement culturel** : formation, webinaires, CV narratifs
- ❖ **Co-développement de critères** avec chercheurs et RH
- ❖ **Implémentation** dans les politiques et le plan HRS4R

En conclusion

Évaluation de la Recherche, archives et science ouverte

Construire ensemble

- Une réforme portée collectivement, alignée sur DORA et CoARA.

HAL : outil indispensable de la réforme

- comme levier de transparence, de visibilité et de partage.